

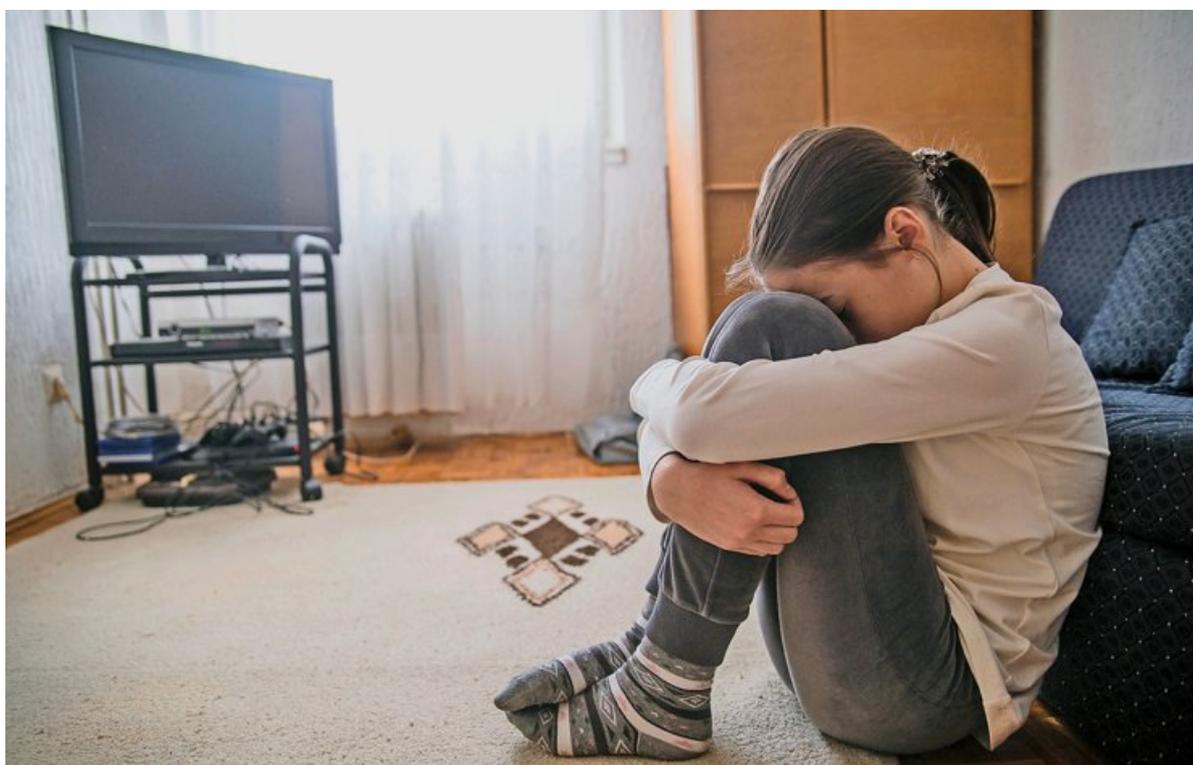
Abus sexuels: apprendre à expertiser les témoignages

Les expertises de crédibilité des enfants victimes ou témoins d'abus sexuels sont fiables, à condition d'en maîtriser le processus. Une formation continue va y aider

L'Université de Lausanne et le CHUV mettent sur pied une formation continue pour maîtriser la méthode SVA (Statement Validity Analysis) utilisée dans l'expertise de crédibilité chez les enfants et les adolescents ou adolescentes victimes ou témoins d'abus sexuels. Objectif: que les spécialistes puissent utiliser à bon escient cet outil scientifique.

Lorsqu'un mineur ou une mineure est victime ou témoin d'abus sexuels, la justice requiert souvent des expertises de crédibilité. La réalisation de cette expertise est basée sur l'outil SVA (Statement Validity Analysis), seule méthode reconnue en Suisse. «Ces expertises de crédibilité ont un poids considérable dans le jugement pénal, relève Emilie Wouters, psychologue, responsable de l'Unité de pédopsychiatrie légale, IPL, DP-CHUV et coordinatrice scientifique de la formation. C'est pourquoi, au vu de cet enjeu, cette méthode doit être utilisée avec beaucoup de rigueur et de précision. Nombre d'experts ne sont malheureusement pas suffisamment formés à cet outil scientifique, qui doit être utilisé avec toutes les précautions nécessaires car il a pour but de servir le discours de l'enfant et la justice.»

Les médecins spécialisés en psychiatrie forensique ou en cours de spécialisation, les psychologues spécialisés en psychologie légale ou en cours de spécialisation et tous les experts concernés par cette thématique doivent pouvoir maîtriser cet outil international qui a fait ses preuves et est utilisé dans de nombreux pays. C'est pour cela que la Faculté de biologie et de médecine (FBM) de l'Université de Lausanne (UNIL) et l'Institut de psychiatrie légale (IPL) du DP-CHUV, en collaboration avec la Société suisse de psychiatrie forensique (SSPF) et la société suisse de psychologie légale (SSPL), organisent une formation de cinq jours consacrée à la maîtrise de la méthode SVA. «La question de cet outil est déjà abordée dans certains cours des facultés, mais c'est la première fois qu'un cours est basé unique-



La parole d'un enfant victime ou témoin d'un abus sexuel doit être bien comprise des professionnels amenés à l'écouter dans le cadre d'une expertise demandée par la justice. GETTY IMAGES

En pratique

Dates et lieu: Du 26 au 30 novembre 2018, et le 7 février 2019 sur le site de Cery, à Prilly.

Délai d'inscription: 14 septembre 2018 (nombre de participants limité).

Conditions d'admission: Sur dossier (joindre un CV ainsi qu'une lettre de motivation).

Crédits ECTS: Possibilité d'obtenir 3 crédits ECTS pour les personnes ayant suivi l'ensemble du programme et réussi l'examen.

Coût: 1500 francs.

Informations:
www.formation-continue-unil-epfl.ch
formcont@unil.ch
tél. 021 693 71 20

ment sur cet outil et sa maîtrise», souligne Emilie Wouters.

Une matière sensible

Ce cursus vise à mieux faire comprendre les différentes étapes et processus, du dévoilement d'un abus sexuel à l'expertise de crédibilité. Parmi les objectifs de ce cursus ciblé: connaître le protocole d'une audition vidéo filmée et les facteurs influençant la révélation et la suggestibilité des enfants ou encore être capable d'analyser les résultats de l'expertise. «Les participants seront confrontés à des exercices sur la base de cas pratiques afin de pouvoir faire des liens entre théorie et pratique», poursuit Emilie Wouters. Encadrés par une équipe pluridisciplinaire, ils aborderont différents aspects, dont le contexte légal d'une expertise de crédibilité, la récolte de la parole de l'enfant, les perspectives de développement et d'évaluation clinique de l'enfant victime d'abus sexuels, et l'analyse du contenu de la déclaration.

Parmi les intervenants de ce cours, qui aura lieu du 26 au 30 novembre prochain à Lausanne: une psychologue, un médecin psychiatre, un professeur en droit et une criminologue de la police judiciaire. Cette diversité de spécialistes permettra de se former à toute la complexité de cette matière sensible. «La recherche a démontré que cet outil, utilisé dans un contexte particulier, se révèle très fiable si le protocole a été parfaitement respecté, note la coordinatrice scientifique de la formation. En formant davantage d'experts à la maîtrise de cette méthode scientifique, on arrive à des conclusions fiables qui servent la parole de la victime et permettent de diminuer les risques d'erreurs judiciaires.»

Une évaluation sous la forme d'un examen écrit clôturera le cours. Les participants ayant suivi l'ensemble du programme recevront une attestation et auront la possibilité d'obtenir trois crédits ECTS en cas de réussite de l'examen final. **Nadja Hofmann**